



**MAIRIE DE CANTE**  
13 Rue du Général Sarrut  
09700 CANTE  
05.61.67.85.09  
mairie@mairiedecante.fr  
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE\_2025\_016

### SEANCE DU 12 JUILLET 2025

2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 08 juillet 2025, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Le conseil municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	05	05
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
05	00	00
<b>Adoptée</b>		

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juillet, à 08 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, M Philippe BISOGNIN,

Étaient représentés :

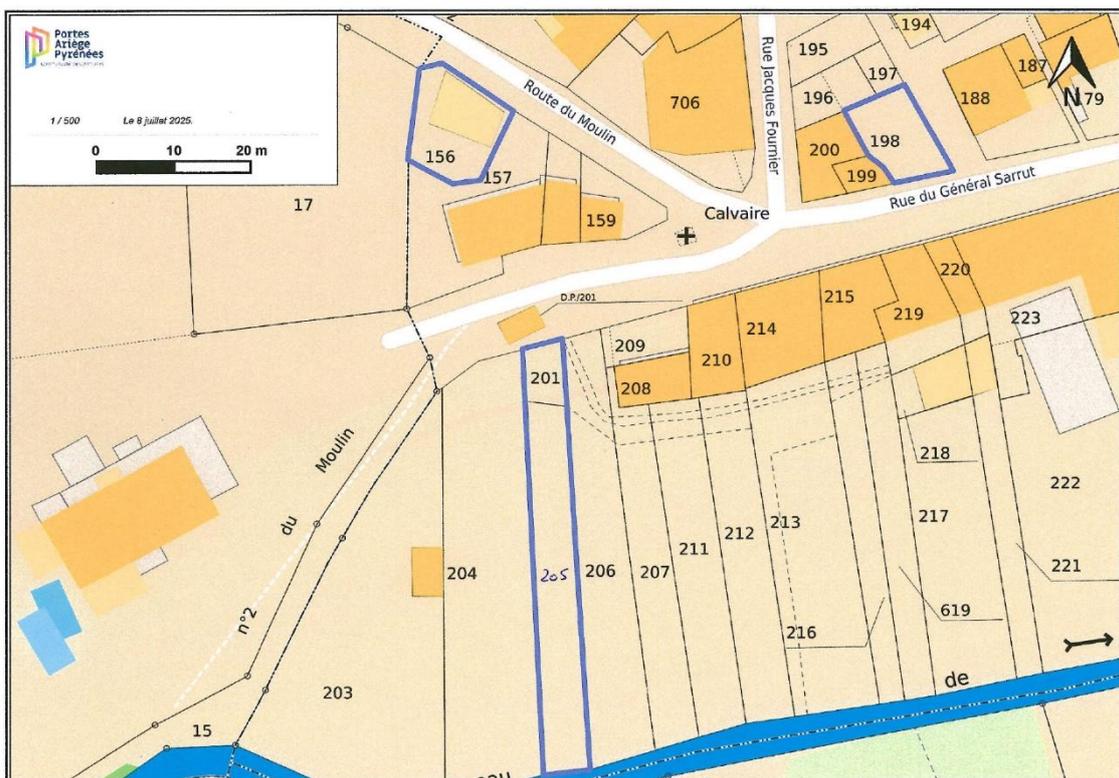
Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Nicolas BLANCHOT, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, Mme Nadine CLAPIER, M Hubert GRAS,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

**OBJET : Cession des parcelles C201-C205-C198-C156 en faveur de la commune**

Monsieur le Maire,

La propriétaire des parcelles C201, C205, C198, C156 a donné son accord pour la cession de ladite parcelle, à la commune pour l'euro symbolique.



M le Maire propose qu'en échange la municipalité s'engage :

- À assumer les frais de bornage,
- À assumer les frais de notaire

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

**Pour extrait conforme**

***Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.***

<b>Le Maire M Eric CANCEL</b>	<b>Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO</b>
	

**Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 15 juillet 2025**